



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Direction générale de la fiscalité

Un prix en matière d'impôt

La Conférence suisse des impôts (CSI) organise chaque année un concours destiné aux écoles sur son site internet www.impots-easy.ch. Plusieurs classes du Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV) ont participé au concours durant l'année scolaire 2020-2021 et l'une d'entre elles a remporté le 3^e prix.

D'octobre 2020 à fin avril 2021, 41 classes en majorité alémaniques ont pris part au concours Impôts-Easy. Les jeunes devaient répondre à une vingtaine de questions portant sur les différents impôts, la taxe sur la valeur ajoutée ou encore les droits de timbre. Le premier et le deuxième prix ont été remportés respectivement par une classe fribourgeoise et saint-galloise. A l'initiative de Joël Widmer, responsable de l'enseignement de culture générale (eCG) au sein du CPNV, 6 classes de l'établissement ont participé au concours et n'ont manqué que d'un petit point les premières places du podium. Il a fallu les départager par un tirage au sort et c'est finalement la classe MO3 qui a raflé le troisième prix du concours.

Le prochain concours aura lieu cet automne. Le site internet www.impôts-easy.ch est le fruit du travail des collaborateurs de différentes administrations cantonales des impôts et de l'Administration fédérale des contributions (AFC), mandatées par la Conférence suisse des impôts (CSI) <https://www.steuerkonferenz.ch/fr/> dont la directrice générale de la fiscalité, Marinette Kellenberger, est membre du comité. Il a pour but de répondre aux questions portant sur la fiscalité et d'offrir une aide aux jeunes pour remplir la déclaration d'impôt.

Les informations sur les impôts pour les jeunes figurant sur www.impots-easy.ch sont également mises à profit dans le cadre de la campagne de sensibilisation menée par l'administration cantonale des impôts (ACI) auprès des apprenties, apprentis, étudiantes et étudiants dans les établissements de l'enseignement postobligatoire (centres professionnels, gymnases, Ecole de la transition). Avec pour objectif d'informer les jeunes sur l'obligation de remplir une déclaration d'impôt et de faire diminuer le nombre de taxations d'office.

Lausanne, le 23 juin 2021

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFIRE, Marianne Cornaz, Conseillère en communication, Direction générale de la fiscalité